



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 19 mars 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, Mme Sophie LOPES, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Martine LESAGE, Mme Carole SOLVET, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU et Mme Estelle GUILLOU, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Xavier GODART, M. Olivier GUILLOU donne pouvoir à M. Éric JOSEPH et Madame Estelle GUILLOU donne pouvoir à Mme Julie HINGANT.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

2025-11. DON À L'ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ORGUE DE SAINT-PÉRAVY-LA-COLOMBE » :

Monsieur le Maire expose :

L'association « Les Amis de l'Orgue de Saint-Pérvay-la-Colombe » a pour but de gérer l'école d'Orgue à vocation intercommunale, permettre l'enseignement d'un instrument traditionnel afin de promouvoir une animation culturelle en milieu rural.

L'orgue de Saint-Pérvay-la-Colombe de style du XVII^{ème} siècle composé de 12 jeux, 2 claviers manuels de 54 notes et d'un pédalier de 30 notes, a été construit par la manufacture PESCE à Pau. Il a été inauguré en juin 2003.

L'association organise chaque année un ou plusieurs stages d'orgue ainsi que des rencontres internationales.

Elle accueille des organistes intéressés par l'instrument et organise la découverte et la promotion de l'instrument auprès des écoles et de tout public.

Afin de soutenir cette association, le Conseil Municipal propose qu'une subvention exceptionnelle soit accordée pour un montant de 200,00 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00 € au profit de l'association « Les Amis de l'Orgue de Saint-Pérvay-la-Colombe ».

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 27 mars 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 28 mars 2025.

Publié ou notifié le : 28 mars 2025.

